



NOUVELLES HOMOLOGATIONS DANS LES LÉGUMES DE SERRE

Nouveaux usages pour le DIBROM

Le DIBROM (naled) est déjà homologué dans les tomates et concombres de serre contre les pucerons, les cochenilles, les tétranyques et les aleurodes.

On y ajoute maintenant les usages suivants :

- Mineuse des feuilles dans la **tomate de serre** avec un délai de 2 jours avant la récolte.
- Aleurodes, tétranyques, tordeuses, pucerons et cochenilles en postrécolte (à la fin de la culture pour nettoyer) dans l'**aubergine de serre**.
- Aleurodes, tétranyques, pucerons, tordeuses, cochenilles, charançon du poivron et psylle de la tomate en postrécolte (à la fin de la culture pour nettoyer) dans le **poivron de serre**.

Le DIBROM est un produit assez particulier à utiliser. Il fait partie des anciens insecticides organophosphatés très toxiques. Il tuera presque tout, mais puisque sa rémanence est plutôt courte (environ une semaine), il permet la réintroduction d'auxiliaires dans les serres sans trop attendre. Les traitements de vaporisation en serre doivent être faits seulement à l'aide d'une bouteille compressible en plastique. Le produit doit être appliqué sur les tuyaux de chauffage lorsqu'ils sont froids. Pour une brumisation, seul un brumisateur automatique peut être utilisé.

À noter qu'au Québec, nous n'avons pas encore de problème avec la mineuse des feuilles dans la tomate, et ce, même si elle est présente en Ontario depuis très longtemps. Il y a aussi peu de problèmes de cochenilles, car elles s'attaquent davantage aux plantes ornementales. La situation est à peu près similaire pour le psylle de la tomate et pour le moment, il ne semble pas y avoir de problème avec le charançon du poivron.

Le DIBROM permettra de « faire le ménage » en fin de culture dans des productions nouvelles comme l'aubergine où il y a peu de pesticides homologués.

ACTARA 25 WG contre le charançon du poivron dans le poivron de serre

L'ACTARA 25 WG est un insecticide granulaire dispersable dans l'eau. La matière active de ce produit est le thiaméthoxame du groupe des nicotines. Il est classifié dans le groupe 4A. Une homologation a été obtenue pour la répression du charançon du poivron, **Anthonomus eugenii**. Ce ravageur ne semble pas occasionner de problème au Québec actuellement, mais comme la culture du poivron commence à se développer, la situation pourrait changer rapidement.

Cet insecticide agit par ingestion et contact sur les insectes suceurs et broyeurs. Dans certaines cultures comme la pomme de terre, il peut être appliqué au sol et absorbé par les racines, puis distribué dans toute la plante. Toutefois, dans notre cas, l'homologation vise seulement l'application foliaire. Une très bonne couverture du feuillage est nécessaire. L'agitation constante du mélange est requise pour en maintenir l'homogénéité. L'ACTARA 25 WG a une persistance élevée et il est **très toxique envers les abeilles et les bourdons**. Les plus grandes précautions devront être prises si des ruches sont présentes dans la culture.

L'ACTARA 25 WG doit être utilisé à raison de 14 grammes par 100 litres d'eau. Le mélange peut être pulvérisé jusqu'à 2 000 litres/hectare afin de bien couvrir le feuillage. Un maximum de 3 traitements par cycle de culture est permis et un intervalle d'au moins 7 jours entre les traitements doit être respecté. Le délai avant la récolte est de 1 jour. L'ACTARA 25 WG doit être utilisé en complémentarité avec les autres mesures prévues en lutte intégrée (ex. : dépistage, pièges, symptômes d'oviposition sur les fruits, enlèvement de fruits infectés, etc.).

Insecticide KONTOS contre les pucerons dans la laitue de serre

Les producteurs de laitue seront heureux d'apprendre que l'insecticide KONTOS est maintenant homologué contre les pucerons. La matière active du produit est le spirotetramat, appartenant au groupe 23. Le spirotetramat est complètement systémique et est transporté par le xylème et le phloème de la plante. Il peut donc rejoindre toutes les parties de la plante. Il est toxique envers les abeilles et les bourdons et certains autres insectes utiles. Étant donné la nouveauté de la matière active, les effets sur les principaux auxiliaires sont peu documentés. La plus grande prudence est donc de mise avec ce produit. La dose autorisée est de 43 à 60 millilitres par 100 litres d'eau avec un maximum de 72 grammes de matière active à l'hectare par application (le produit contient 240 grammes de matière active par litre).

À titre d'exemple, si on utilise 60 millilitres/100 litres, cela équivaut à 14,4 grammes de matière active. Pour atteindre 72 grammes de matière active, il faudra donc pulvériser 500 litres/hectare de bouillie. Il s'agit donc de la quantité maximale permise par traitement.

Le produit doit être appliqué avec un mélange adjuvant/additif ayant des propriétés dispersives et pénétrantes. Il faut bien lire l'étiquette à ce sujet. Le taux d'application choisi est fonction du niveau d'infestation (c'est-à-dire la plus grosse dose avec une infestation plus grande). Le délai avant la récolte est de 7 jours avec un intervalle minimum de 7 jours entre les applications.

Un maximum de 3 traitements est permis par cycle de culture afin que la quantité maximale de KONTOS ne dépasse pas 900 millilitres par hectare par cycle. Il ne faut pas faire plus de 2 traitements consécutifs afin de prévenir le développement de la résistance.

Le KONTOS ne doit jamais être mélangé avec du soufre.

Le biofongicide ACTINOVATE SP contre le blanc dans le concombre et la tomate de serre

L'ACTINOVATE était déjà homologué contre le blanc (*Leveillula taurica*) dans le poivron de serre, la moisissure grise (*Botrytis cinerea*) et l'oïdium (*Sphaerotheca macularis*) dans les fraises de champ et de serre, ainsi que pour l'oïdium (*Erysiphe cichoracearum*) sur les gerberas de champ et de serre. **L'homologation couvre maintenant le blanc (*Podosphaera xanthii*) dans le concombre de serre et le blanc (*Leveillula taurica*, *Oidium lycopersicum*) dans la tomate de serre.**



L'ACTINOVATE SP est un biofongicide à base du champignon *Streptomyces lydicus*. Il s'agit donc d'un organisme vivant qui a besoin d'une certaine humidité pour s'établir dans la culture. On doit aussi l'appliquer en prévention, lorsque l'on connaît des conditions propices au développement du blanc. Il faut bien couvrir le feuillage, mais pas jusqu'au point de d'égouttage. Les traitements peuvent être répétés aux 7 à 14 jours.

Les doses recommandées varient de 420 à 470 grammes dans 800 litres d'eau à l'hectare pour le concombre et de 425 à 840 grammes dans 700 litres d'eau à l'hectare pour la tomate.

Les doses les plus élevées avec l'intervalle d'application le plus court (7 jours) sont employées lorsque la maladie est plus avancée.

L'équipement de pulvérisation doit être bien nettoyé, car s'il y a eu des produits chimiques (ex. : fongicides) appliqués auparavant avec l'appareil, cela risque de nuire au biofongicide. Une fois préparée, la bouillie doit être utilisée dans les 4 heures suivantes.

ACTINOVATE SP devrait être entreposé à l'abri du soleil, à 5 °C et pour une période de moins de 6 mois.

Mise en garde

Le présent bulletin d'information comporte seulement les grandes lignes d'utilisation de ces produits. Vous devez **toujours bien lire les étiquettes des produits** afin d'obtenir tous les renseignements adéquats.

Texte rédigé par :

André Carrier, agronome, M. Sc., Direction régionale de la Chaudière-Appalaches, MAPAQ

Références :

Étiquettes des produits et sites Internet des compagnies :

- UAP pour le DIBROM
- Syngenta pour ACTARA 25 WG
- Bayer pour le KONTOS
- Natural Industries pour l'ACTINOVATE SP

ANDRÉ CARRIER, agronome
Avertisseur – légumes de serre
Direction régionale de la Chaudière-Appalaches, MAPAQ
675, route Cameron – bur. 100
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Tél. : 418 386-8116, poste 1517 – Téléc. : 418 386-8345
Courriel : Andre.Carrier@mapaq.gouv.qc.ca

MICHEL SENÉCAL, agronome
Avertisseur – floriculture en serre
Direction régionale de Montréal-Laval-Lanaudière, MAPAQ
867, boulevard de l'Ange-Gardien – 1^{er} étage – bur. 1.01
L'Assomption (Québec) J5W 4M9
Tél. : 450 589-5781, poste 259 – Téléc. : 450 589-7812
Courriel : Michel.Senecal@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Bruno Gosselin et Cindy Ouellet, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Bulletin d'information No 18 – cultures en serres – 13 octobre 2011

